

**Zeitschrift:** Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association suisse des électriciens, de l'Association des entreprises électriques suisses

**Herausgeber:** Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen

**Band:** 69 (1978)

**Heft:** 3

**Rubrik:** Verbandsmitteilungen des VSE = Communications de l'UCS

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## VSE-Vorstand

Am 7. Dezember 1977 tagte in Zürich unter dem Präsidium von Herrn Dr. C. Babaiantz der Vorstand des VSE. Nach Genehmigung des Veranstaltungskalenders 1978, der wiederum verschiedene interessante Kurse, Diskussionsversammlungen und andere Veranstaltungen vorsieht, nahm der Vorstand für die Periode 1978 bis 1980 die entsprechenden Wahlen bzw. Neuwahlen in die Kommissionen vor. Ferner bereinigte er die Liste der VSE-Arbeitsgruppen und stimmte den Mutationen im Mitgliederbestand zu. Der Vorstand nahm mit Interesse zur Kenntnis, dass die überwiegende Zahl der angefragten Mitgliedwerke die Bestrebungen des Nationalen Energie-Forschungs-Fonds (NEFF) auch finanziell unterstützen. Eine eingehende Orientierung über das Forschungsprogramm des NEFF sowie dessen Aktivitäten wird den Mitgliedwerken in einem späteren Zeitpunkt zugestellt. Schliesslich pflegte der Vorstand eine Aussprache über die Revision des Atomgesetzes und genehmigte eine entsprechende Stellungnahme. Br

## Anmeldung zur Meisterprüfung

Die nächsten Meisterprüfungen für Elektroinstallateure finden im Herbst 1978 (nicht wie irrtümlich gemeldet im Frühjahr 1978) statt. Wir bitten um Entschuldigung.

*Meisterprüfungskommission VSEI/VSE*

## Kontrollleurprüfung

Die nächste Prüfung für Kontrolleure findet vom 14. bis 16. Juni 1978 in Zürich statt.

Interessenten wollen sich beim Eidg. Starkstrominspektorat, Seefeldstrasse 301, Postfach, 8034 Zürich, bis spätestens am 28. Februar 1978 anmelden.

Dieser Anmeldung sind gemäss Art. 5 der Verordnung über die Prüfung von Kontrolleuren für elektrische Hausinstallationen beizufügen:

- ein Leumundszeugnis (nicht älter als drei Monate);
- ein vom Bewerber verfasster Lebenslauf;
- das Lehrabschlusszeugnis;
- die Ausweise über die Tätigkeit im Hausinstallationsfach.

Verordnungen sowie Anmeldeformulare können beim Eidg. Starkstrominspektorat bezogen werden.

Wir machen besonders darauf aufmerksam, dass Kandidaten, die sich dieser Prüfung unterziehen wollen, gut vorbereitet sein müssen.

Die Verwendung von Vorschriften wie z. B. der HV des SEV und auch von Formelbüchern der Elektrotechnik ist in Zukunft gestattet. *Eidg. Starkstrominspektorat*

## Comité de l'UCS

Le Comité de l'UCS s'est réuni le 7 décembre 1977 à Zurich sous la présidence de M. C. Babaiantz. Après avoir approuvé le calendrier des manifestations 1978, qui prévoit à nouveau différents cours, journées de discussions et autres manifestations intéressantes, le Comité a procédé aux élections et réélections des membres des commissions pour la période de 1978 à 1980. Il a par ailleurs mis au net la liste des groupes de travail de l'UCS et a approuvé les mutations relatives aux membres de l'UCS. Le Comité a pris connaissance du fait que la majorité des membres de l'UCS qui avaient été contactés, soutiennent financièrement les efforts du Fonds national pour la recherche énergétique (FNRE). Les membres de l'UCS seront informés en détail à une date ultérieure sur son programme de recherche et ses activités. Le Comité s'est finalement entretenu à propos de la révision de la loi sur l'énergie atomique et a approuvé une prise de position à ce sujet. Br

## Inscription à l'examen de maîtrise

Les prochains examens de maîtrise pour installateurs-électriciens auront lieu en automne 1978 et non pas au printemps 1978 comme cela avait été annoncé. Veuillez bien nous en excuser. *Commission des examens de maîtrise USIE/UCS*

## Examens pour contrôleurs

Les prochains examens pour contrôleurs d'installations électriques auront lieu du 14–16 juin 1978 à Zurich.

Les intéressés sont priés de s'annoncer à l'Inspection fédérale des installations à courant fort, Seefeldstrasse 301, case postale, 8034 Zurich, jusqu'au 28 février 1978.

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance relative aux examens pour contrôleurs d'installations électriques intérieures, il y aura lieu de joindre à la demande d'inscription:

- un certificat de bonne vie et mœurs (n'ayant pas été délivré depuis plus de trois mois)
- un curriculum vitae rédigé par le candidat
- le certificat de fin d'apprentissage
- les certificats de travail

Les ordonnances et les formulaires d'inscription peuvent être retirés auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Nous tenons à préciser que les candidats doivent se préparer soigneusement.

L'utilisation des prescriptions, telles que les PIE, et des brochures contenant les formules de l'électrotechnique est dorénavant autorisée pendant l'examen.

*Inspection fédérale des installations à courant fort*

## Pressespiegel – Reflets de presse

Diese Rubrik umfasst Veröffentlichungen (teilweise auszugsweise) in Tageszeitungen und Zeitschriften über energiewirtschaftliche und energiepolitische Themen. Sie decken sich nicht in jedem Fall mit der Meinung der Redaktion. Cette rubrique résume (en partie sous forme d'extraits) des articles parus dans les quotidiens et périodiques sur des sujets touchant à l'économie ou à la politique énergétiques sans pour autant refléter toujours l'opinion de la rédaction.

### Six compagnies européennes signent un accord

Berne. – Les membres de l'Organisation des producteurs d'énergie nucléaire (OPEN) ont approuvé et signé récemment un accord de coopération sur l'enrichissement de l'uranium. Il s'agit d'un accord qui revêt un aspect privé et non gouvernemental. Ce sont en effet les diverses entreprises électriques les plus importantes d'Europe qui se sont mises d'accord.

L'OPEN a été fondée en 1973. Elle comprend l'Electricité de France (EdF), des compagnies allemandes, italiennes, espagnoles, belges, autrichiennes et suisses. En ce qui concerne notre pays, ce ne sont pas moins d'une demi-douzaine d'entreprises productrices d'électricité qui ont participé à l'accord signé mercredi à Paris. Cet accord a pour but d'instaurer une concertation permanente en vue d'un approvisionnement suffisant en uranium enrichi et de la réalisation des programmes nucléaires de chacun. Face à l'attitude des Etats-Unis – principal fournisseur d'uranium enrichi – l'OPEN désire des contrats plus rigides. C'est ainsi que les contrats devront être passés huit ans à l'avance et prévoir les besoins pour dix ans.

«Agence Economique et Financière», Genève, le 27 décembre 1977